

1-RANX

ALLOCUTION DE MONSIEUR CHARLES JOSSELIN,  
SECRETARE D'ETAT A LA COOPERATION, A L'OCCASION DE LA  
CEREMONIE DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERDICTION  
TOTALE DES MINES ANTIPERSONNEL.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est grâce au Canada et je voudrais, tout d'abord, rendre hommage à nos hôtes. Au printemps 1996, la Conférence de révision du Protocole II de la Convention de 1980 apportait une première limitation, certes insuffisante, à l'emploi des mines antipersonnel. Le Gouvernement canadien eut alors le courage de le constater et d'en tirer les conséquences. En octobre 1996, rapidement rejoint par un certain nombre d'entre nous, le Canada proposait à la communauté internationale une convention d'interdiction totale des mines antipersonnel.

I - Cette convention, nous sommes ici pour la signer. La France le fait de grand coeur. Elle a contribué à ce que le traité d'Ottawa édicte une norme d'interdiction dépourvue d'ambiguïté et sans exceptions. Mon pays n'a pas eu recours aux mines antipersonnel en opération depuis plus de dix ans. Il ne produit ni n'exporte plus de mines antipersonnel depuis longtemps. Je suis en mesure de vous annoncer que la destruction de la totalité de notre stock de mines antipersonnel, qui a d'ores et déjà commencé, sera achevée avant la fin de l'année 2000. Le gouvernement soumettra au Parlement avant l'été 1998, le projet de loi de ratification de la Convention d'interdiction totale des mines antipersonnel.

Vous pouvez compter sur notre détermination absolue, qu'il s'agisse de mettre en oeuvre la Convention d'Ottawa ou d'en assurer l'universalité. Nous sommes en effet convaincus qu'elle constitue une avancée majeure sur le plan humanitaire. Mais nous souhaitons aussi souligner son réalisme. Elle comporte, notamment, des éléments en matière de vérification qui seront déterminants pour son efficacité, et donc sa crédibilité. Nous souhaitons que la convention soit mise en oeuvre avec le concours de tous et en particulier, comme certaines d'entre elles l'ont proposé, des organisations non gouvernementales.

S'agissant de l'universalité de la Convention, toutes les voies doivent être utilisées, aucun effort ne doit être ménagé, aucun forum négligé. C'est dans cet esprit que nous souhaitons que s'engagent, dans les toutes prochaines semaines, des négociations sur la question des mines antipersonnel à la Conférence du désarmement. Ces négociations permettraient aux Etats qui ne sont pas encore en

.../...

mesure de nous rejoindre, de s'engager sur la voie d'une interdiction totale des mines antipersonnel.

II - Mais tout cela n'est qu'un point de départ, l'autre combat qu'il nous faut mener, c'est celui du déminage et de l'assistance aux victimes. Il nous faut le gagner, avec les pays où la présence des mines est un obstacle majeur au retour à la vie normale et au développement

Nous devons éviter deux écueils. Ne nous laissons pas décourager par l'immensité de la tâche qu'il nous reste à accomplir. Nous avons, nous le savons tous, un impérieux devoir d'assistance aux victimes des mines. Ne croyons pas, non plus, que les appels de fonds, si importants et si nécessaires soient-ils, suffiront, à eux seuls, à faire reculer le fléau des mines antipersonnel.

Il est essentiel que nous saisissons l'occasion, ici, à Ottawa, de discuter entre nous des stratégies que nous devons adopter, des programmes que nous devons lancer, des moyens que nous devons dégager..

En ce qui la concerne, la France a retenu six lignes d'action. Elle souhaite les partager avec vous :

1/ Poursuivons nos efforts financiers et intensifions les chaque fois que possible. Nous saluons les annonces qui ont déjà été ou qui seront faites à Ottawa. La France, pour sa part, a été parmi les premiers à s'engager activement dans le déminage humanitaire, il y a déjà plus de vingt ans. Elle fait aujourd'hui partie des principaux contributeurs dans ce domaine. Plus de 120 millions de francs ont été consacrés depuis 1994 à des programmes orientés vers les pays les plus affectés par les mines antipersonnel, soit à titre bilatéral, soit sous la forme de contributions à des fonds multilatéraux (Nations-Unies, Union européenne). Nous continuerons et accentuerons cet effort autant que possible.

2/ Adaptons nos structures administratives souvent complexes pour rendre l'action de tous plus efficace. Comme d'autres l'ont déjà fait, nous poursuivons nos efforts de rationalisation des acteurs publics chargés du déminage dans notre pays. Parcequ'une grande partie de notre effort passe par l'intermédiaire de programmes européens, nous proposerons également à nos partenaires de l'Union qu'un coordinateur soit désigné pour superviser l'ensemble des programmes de déminage et d'assistance aux victimes mis en oeuvre par l'Europe.

.../...

3/ Tirons la conclusion qui s'impose de notre expérience passée. Je veux parler de l'importance de la formation des démineurs locaux. Nous pouvons tirer partie de l'acquis et de la grande compétence de nos forces armées dans ce domaine. Celles-ci ont mené, au cours des dernières années, notamment dans le cadre de missions de maintien de la paix sous l'égide des Nations unies, plus de vingt opérations de déminage et de formation au déminage. Je vous annonce que la France a décidé d'ouvrir plus largement à des stagiaires étrangers, y compris à des membres d'organisations non gouvernementales, les portes de son centre militaire de formation au déminage, l'Ecole supérieure du Génie d'Angers. Ce renforcement de nos capacités de formation se fera en concertation avec ceux de nos partenaires qui prendraient des initiatives comparables.

4/ Je veux aussi parler de l'impérieuse nécessité, pour guider l'effort international et en accroître, là encore, l'efficacité, de disposer d'instruments de cartographie et d'un état des lieux très précis de la situation des zones minées dans le monde. De tels instruments existent déjà, au sein des Nations unies ou au niveau des Etats. Mais ils ne sont pas suffisants. Il faut donc encourager la mise en place rapide, et en tout état de cause avant l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa, d'une banque de donnée mondiale actualisable, dont la responsabilité pourrait être confiée au Secrétaire général des Nations unies. La France est disposée à apporter son concours à une telle initiative, notamment par la communication des données recueillies par son centre d'expertise sur les mines.

5/ Mettons surtout l'accent sur le déminage de proximité, celui qui profite vraiment aux populations. Nous sommes convaincus que c'est là l'essentiel car c'est un préalable au développement. L'accès aux zones concernées reste encore aujourd'hui insuffisant ou incertain. Il faut, pour lever cet obstacle, développer un dialogue beaucoup plus étroit entre les gouvernements, les responsables locaux et les acteurs engagés dans le déminage. Pour notre part, nous redeploierons nos efforts sur la base d'un partenariat renforcé avec les gouvernements des Etats concernés et les ONG.

S'agissant des gouvernements, nous nous attacherons à leur apporter, comme c'est déjà le cas en Angola, une assistance systématique dans la mise en place de plans nationaux de déminage et de structures locales permettant d'assurer le suivi et la pérennité des opérations de déminage.

Mon gouvernement renforcera également sa collaboration avec les organisations non gouvernementales, notamment Handicap International. Cette

.../...

association connaît les enjeux et les contraintes de l'action de terrain. Nous souhaitons qu'elle participe de façon plus systématique à la définition et à la mise en oeuvre de notre stratégie.

6/ Nous savons enfin que l'effort de la communauté internationale est d'autant plus soutenu que les grandes conférences contribuent à intervalle régulier à rappeler la nécessité de la mobilisation de tous. Nous continuerons, naturellement, à nous associer à ces initiatives. Nous pensons cependant que la priorité doit être donnée à l'organisation de colloques ou d'ateliers de travail, sur le territoire même des principaux Etats concernés, réunissant les acteurs de terrain. C'est ce type d'action que la France, pour sa part, encouragera et soutiendra à chaque fois qu'elle sera invitée à le faire.

C'est avec émotion que je participe, au nom du gouvernement français, à la conférence d'Ottawa. Et je pèse bien le poids de l'engagement que nous prenons aujourd'hui. Mon pays est de ceux qui assument des responsabilités en matière de sécurité dans le monde. Il est aussi de ceux qui mesurent depuis longtemps les enjeux du drame des mines antipersonnel - sur le plan humanitaire mais également sur celui du développement. Il est de ceux, vous le savez, qui considèrent qu'une place essentielle doit revenir au développement dans l'organisation du monde.

A tous ces titres, la France se joint avec une très grande satisfaction à la Convention d'interdiction totale des mines antipersonnel. Elle ne ménagera aucun effort pour développer son action en faveur du déminage et de l'assistance aux victimes, et contribuer au renforcement de l'effort international dans ces domaines.

Voilà pour nos idées, nos intentions et nos engagements. J'attends beaucoup du débat qui s'ouvre ici. Il doit nous aider à faire progresser notre cause commune./.